



## Rappel d'impayé mise en demeure

Par **jeason**, le **26/05/2009** à **15:01**

Bonjour,

J'ai commandé sur un site en ligne des produits que j'ai payé en trois fois.  
a ce jour je reçois une mise en demeure, m'indiquant qu'un prélèvement a été rejeté en février 2008 ( somme de 65,00€ )  
je signale qu'a aucun moment ce commerçant m'a prévenu de cet impayé !!!  
ce dernier a t'il le droit de me réclamer cette somme vu son ancienneté ?..  
merci de votre réponse  
cordialement  
jeason